

**Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 29
votants : 29

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Date de convocation :

27 mars 2023

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédéric LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2023-19 : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, vu le projet de contrat de la Caisse d'Épargne Normandie, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a pris les décisions suivantes :

**Article 1 :**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMBV Dun Veules décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : €str flooré à 0 + marge de 1.55%
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : Exonération
- Commission d'engagement : 200 euros
- Commission de gestion (Option +) : Néant
- Commission de mouvement : Exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts

**Article 2 :**

Le comité syndical autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

**Article 3 :**

Le comité syndical autorise le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la caisse d'épargne Normandie.

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun